

POINT PRESSE 18 MARS 2013







## L'ADEC UIMM : un accompagnement de la Direccte depuis 2008

- Nécessité pour les entreprises de faire évoluer les compétences de leurs salariés, pour faire face aux mutations qui les touchent
- Déploiement de l'Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) pour les secteurs :
  - Automobile
  - Mécanique et Biens d'équipements industriels
  - Ferroviaire
  - Plasturgie





- Un objectif double :
  - Accompagner les dirigeants dans la gestion de leurs ressources humaines;
  - Développer les compétences des salariés pour sécuriser leurs parcours professionnels
- Cible prioritaire : PME de la métallurgie et de la plasturgie
- 1 300 salariés formés :

15 mars 2013

- Essentiellement des ouvriers et employés (68 % des bénéficiaires)
- En anticipation des conséquences des mutations touchant leurs entreprises
- Un dispositif incitant à aller au-delà des obligations légales





- Construction de l'ADEC 2013-2014 :
  - entretiens auprès de 50 entreprises bénéficiaires de l'ADEC
  - concertation avec les acteurs du secteur
- Signature d'une convention avec l'OPCAIM pour la formation de 1 000 salariés de la mécanique et de la métallurgie
- Types d'actions cofinancées par la Direccte :

15 mars 2013

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Formations permettant de réduire l'impact des métiers en tension
- Formation des salariés sur des thématiques prioritaires pour le secteur
- Actions collectives de formation portées notamment par Mécanov'





## L'ADEC Métallurgie 2013-2014

L'ADEC UIMM est une composante du Contrat d'Objectifs Sectoriel mécanique, métallurgie, construction automobile et ferroviaire

• Fédère tous les acteurs de la formation professionnelle









- Coordonne les dispositifs mis en œuvre pour répondre :
  - Aux priorités des branches professionnelles représentées
  - Aux orientations structurantes définies par l'État, la Région, le Rectorat et les partenaires sociaux

permettre l'accès de chacun à la qualification la plus élevée possible pour assurer la continuité du parcours professionnel et une insertion sociale réussie

anticiper les besoins de compétences pour les activités de demain sécuriser les parcours et les transitions professionnelles



POINT PRESSE 18 MARS 2013



